



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET

Direction départementale des territoires

Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation – SLGRI

Comité technique du 29 février 2016 (CoTech)

Étaient présents :

Organisme/Service	Représentant	Coordonnées
Communes		
Bonné	M. Luc LUTTON	luc.lutton@orange.fr
Bou	Mme Nicole WOJCIK	mairiedebou@mairiedebou.fr
Chécy	M. Hubert TINSEAU	hubert.tinseau@laposte.net
Jargeau	M. Jean-Marc GIBEY	jargeau.maire@orange.fr
Olivet	M. Laurent DRUART	laurent.druart@olivet.fr
Orléans	Mme Marielle CHENESSEAU	mchenesseau@agglo-orleans.fr
Ouzouer-sur-Loire	M. Michel RIGAUX M. Aymeric SERGENT	m.rigaux@mairieouzouersurloire.fr aymeric.sergent@orange.fr
Sandillon	M. Marcel POIGNARD	marcel.poignard@sfr.fr
Saint-Benoît-sur-Loire	M. Gilles BURGEVIN	gilles.burgevin0592@orange.fr
Saint-Cyr-en-Val	M. Christian BRAUX	c.braux@mairie-saintcyrval.fr
Saint-Pryvé-Saint-Mesmin	M. Serge MATHIEU	serge.mathieu4575@free.fr
Sigloy	Mme Patricia BOURGEGEIS	patriciabourgeais45@gmail.com
Collectivités		
CAOVL	Mme Marielle CHENESSEAU M. Christian BRAUX	marielle.cheneseau@orleans-agglo.fr c.braux@mairie-saintcyrval.fr
CC VALSOL	M. Yann THOMAS	thomasyann38@gmail.com
Conseil régional du Centre-Val de Loire	Mme Claire JORY M. Olivier DUCARRE	claire.jory@regioncentre.fr olivier.ducarre@regioncentre.fr
Conseil départemental du Loiret	Mme Sandrine GERARD	sandrine.gerard@loiret.fr
Autres		
AUAO	M. Michel LEDOUE	michel.ledoue@auao.org
EP Loire	M. Thanh-Son NGUYEN M. Maxime LE SOMMER	thanh-son.nguyen@eptb-loire.fr maxime.lesommer@eptb-loire.fr
CEPRI	M. Nicolas BAUDUCEAU	nicolas.bauduceau@cepri.net
DREAL Centre-Val de Loire	M. Johnny CARTIER M. Michel TALLET	johnny.cartier@developpement-durable.gouv.fr michel.tallet@developpement-durable.gouv.fr
DDT du Loiret	Mme Simone SAILLANT M. Yann DERACO M. Didier VIVET	simone.saillant@loiret.gouv.fr yann.deraco@loiret.gouv.fr didier.vivet@loiret.gouv.fr

*

* *

Compte-rendu de séance

Mme SAILLANT, Directrice départementale des territoires du Loiret, accueille les participants et les remercie de leur présence. Elle rappelle que ce comité fait suite à la réunion de pilotage du 23 octobre dernier, présidée par M. le Préfet du Loiret qui a acté d'une méthode de travail s'appuyant sur une démarche concertée, basée sur des réunions plénières, un comité technique et 4 ateliers thématiques, pour élaborer la stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) des vals de l'Orléanais.

Après un rappel des objectifs attachés à cette démarche et à son contexte local, Mme SAILLANT précise l'ordre du jour de la réunion :

- installation du comité technique ;
- validation des feuilles de routes des 4 ateliers thématiques ;

M. DERACO, Chef du service Loire, Risques, Transports de la DDT du Loiret, indique le cadre dans lequel s'inscrit l'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation. Il en précise les grandes étapes, les objectifs, pour une élaboration attendue avant la fin de l'année 2016. Pour ce faire, le comité technique :

- fixe la feuille de route de chaque atelier thématique et veille à leur synergie ;
- suit l'avancement des réflexions et travaux engagés au sein des groupes ;
- rédige le projet de stratégie à partir des travaux produits en atelier ;
- conduit un travail de réflexion sur la gouvernance du risque d'inondation ;
- lève les points de blocage éventuels ;

M. VIVET, Chef du pôle Risques et Crises de la DDT du Loiret, présente ensuite les éléments opérationnels et les projets de feuilles de routes des 4 ateliers thématiques. Il rappelle que la stratégie locale à vocation à prolonger la dynamique engagée depuis plusieurs années à travers les actions et réflexions menées sur le territoire (plan Loire Grandeur Nature, Ecrivals, études de dangers des digues des vals de l'Orléanais...). La SLGRI est l'occasion d'inscrire ces actions dans le temps, dans une démarche actualisable tous les 6 ans, sur un territoire cohérent d'un point de vue géographique et hydraulique. Sur la base des travaux précédents, la stratégie locale s'inscrit dans un contexte qui oriente les mesures, en particulier :

- les digues sont l'outil de protection du territoire et de réduction du coût des dommages pour les crues « moyennes » ;
- dans l'hypothèse d'une défaillance des digues ou de la survenue d'un événement exceptionnel, les hauteurs d'eau, la cinétique de l'inondation et la durée de submersion portent la gestion de crise vers l'évacuation préventive de la population pour en assurer la sécurité ;
- l'importance potentielle des enjeux impactés et leurs conséquences renvoient à une exigence de résilience des équipements présents dans la zone inondable afin de faciliter leur remise en service pour assurer un redémarrage priorisé du territoire ;
- pour éviter l'oubli du risque, l'absence d'inondations fréquentes oblige à une communication récurrente visant à remettre les citoyens en position d'acteur de leur éventuelle évacuation et de la résilience de leurs biens (logement, outil de travail) ;

Projet des feuilles de route pour les ateliers

Atelier n°1 – « Aménagement du territoire »

Le copilotage de l'atelier sera assuré par la commune de Chécy (sur proposition de M. TINSEAU) et l'agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise (AUAO) – proposition validée en séance.

M. NGUYEN propose 2 amendements concernant les actions engagées, en lien avec les études menées par l'EP Loire :

- l'analyse exploratoire, à l'échelle du bassin de la Loire, des potentialités des champs d'expansion des crues (typologie des zones existantes et potentielles, critères d'opportunités et de faisabilité, définition et expérimentation des espaces propices à l'exploitation de champs d'expansion) ;
- l'intégration du volet prévention des inondations en lien avec les préconisations du SAGE Val Dhuy Loiret ;

MM. DRUART, TINSEAU et BRAUX souligne l'importance de la problématique d'entretien et de gestion des fossés dit « jurés ».

➔ Ce point est inscrit dans les réflexions à conduire par l'atelier « aménagement du territoire » en intégrant notamment leur rôle dans la vidange des vals inondés.

M. BRAUX souligne les synergies entre les réflexions sur le renouvellement urbain en zone inondable avec l'atelier n°3 – « Système d'endiguement » (exemple de la digue de « second rang » étudiée dans Ecrivals visant à empêcher la remontée de l'eau sur Saint-Jean-le-Blanc). C'est notamment au comité technique de veiller à la prise en compte de ces liens.

Atelier n°2 – « Gestion de crise et post crise »

Le copilotage de l'atelier sera assuré par la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire (CAOVL) et les services de l'État (SIRACED-PC / DDT du Loiret) – proposition validée en séance.

M. NGUYEN propose d'amender la composition de l'atelier en sollicitant la société SFR, en tant que gestionnaire de réseau, en particulier pour la fibre optique.

➔ La proposition est actée et la société SFR sera invitée à participer aux réflexions de l'atelier.

Mme GERARD indique qu'il existe d'autres plans de gestion que ceux cités dans la présentation, notamment pour assurer la continuité ou le redémarrage des services sensibles du Conseil départemental. Elle précise également que le Conseil départemental travaille à la mise en place d'un outil d'informations géographiques pour la gestion de crise (réflexions et travaux en cours ; échéance probable à moyen terme).

M. TINSEAU souligne l'intérêt des « réserves communales » en cas d'épisode critique, notamment dans l'hypothèse d'une évacuation.

➔ Le rôle des réserves communales pourra être rappelé ici, il est aussi inscrit dans les réflexions de l'atelier n°4 – « Connaissance et Information » car il permet d'identifier des relais d'information dans la population.

➔ Le SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire sera invité à participer aux réflexions de l'atelier n°2 – « Gestion de crise et post crise ».

M. DRUART s'interroge sur l'accès à l'information des mesures prises par des installations sensibles suivi par des services spécialisés, comme les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

➔ Les services de la DREAL Centre-Val de Loire concernés seront conviés aux réflexions de l'atelier.

M. TINSEAU souhaite un complément d'information sur les délais relatifs à l'indemnisation des victimes en cas de crise majeure.

➔ Cette décision relève d'un arrêté interministériel de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Le comité propose d'inviter un représentant de la profession des assureurs à participer aux réflexions du groupe de travail.

M. BRAUX souligne les difficultés liées à l'évacuation des personnes isolées.

➔ Il existe plusieurs pistes de réflexion, notamment au niveau communal (PCS, « réserve communale »...). Le groupe de travail intégrera le partage de bonnes expériences pour répondre à cette problématique.

Mme WOCJIK s'interroge sur la possibilité de prise en charge des repas pour les sinistrés hébergés (espace George SAND à Chécy), en s'appuyant sur la logistique du Collège Pierre MENDÈS FRANCE. Elle précise qu'aucune réponse n'a été apportée. L'élaboration de la SLGRi devrait aussi permettre des contacts entre les services intéressés pour répondre concrètement à ce type d'interrogation et intégrer les réponses dans le PCS de la commune.

M. BAUDUCEAU souhaite apporter 2 axes de réflexions supplémentaires :

- le relogement des personnes sinistrées à long terme ;
- la relance de l'activité économique post crise ;

→ Sur le premier point, Mme JORY indique que le Conseil régional du Centre-Val de Loire travaille sur un plan d'hébergement à grande échelle.

→ Sur le deuxième point, la CCI sera sollicitée.

M. BRAUX pose la question de la gestion des déchets post crise, en particulier la recherche de lieux de stockage.

→ Mme CHENESSEAU indique que la CAOVL dispose d'éléments qui pourront alimenter les réflexions du groupe de travail, notamment sur la gestion des volumes (stockage) et leur collecte.

→ Mme JORY précise également que le Conseil régional du Centre-Val de Loire dispose de nouvelles compétences en matière de gestion des déchets. Cette réflexion pourra également être croisée avec la révision du plan ORSIL.

Atelier n°3 – « Système d'endiguement »

Le copilotage de l'atelier sera assuré par la DDT du Loiret et la commune de Jargeau (sur proposition de M. GIBEY) – proposition validée en séance.

→ Le comité propose de relancer la commune de Saint-Père-sur-Loire pour participer aux réflexions du groupe de travail de cet atelier.

Plusieurs interventions concernent la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, notamment sur l'entretien des digues et du lit de la Loire (ripisylve, arbre isolés, végétation...).

→ Dans le lit de la Loire, l'entretien régulier est assuré par les services de l'État, en particulier la DDT du Loiret.

→ M. CARTIER informe le comité que les parties prenantes de la « Gemapi » seront invitées à participer à une réunion courant avril, présidée par le préfet coordonnateur de bassin, concernant la nouvelle gouvernance relative à la mise en œuvre de cette compétence.

→ Concernant les actions à conduire, M. BAUDUCEAU rappelle les conditions de mise à disposition par l'État de financements complémentaires prélevés sur le fonds de prévention des risques naturels majeurs. L'État participe ainsi à hauteur de 80 % des travaux sur les levées au travers du FPRNM. Cette situation est actée jusqu'en 2020 et représente une réelle opportunité pour financer les travaux de fiabilisation du système d'endiguement.

Atelier n°4 – « Information, connaissance et culture du risque »

Le copilotage de l'atelier sera assuré par la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire (CAOVL) et l'Établissement public Loire (EP Loire) – proposition validée en séance.

M. BAUDUCEAU indique que le CEPRI a réalisé une étude auprès de la population concernée par le risque d'inondation de la Loire.

→ Cette étude sera tenue à la disposition du groupe de travail.

M. NGUYEN s'interroge sur l'information apportée aux professionnels du bâtiment.

→ Cette question sera intégrée aux réflexions du groupe de travail.

Mme JORY souligne l'intérêt de mettre en œuvre des actions à destination du milieu scolaire afin de

sensibiliser les élèves en fonction de leur classe d'âge.

M. BRAUX rappelle que l'année 2016 correspond aux 150 ans de la crue de 1866.

➔ Ce point sera ajouté aux pistes de réflexions afin d'envisager la mise en œuvre d'une action de communication/sensibilisation auprès de la population autour de la thématique des crues de Loire.

M. DRUART signale que certaines informations fournies par le BRGM, relatives aux remontées de nappes, aux phénomènes de remous notamment, datent des années 2000 / 2003. Il conviendrait de réaliser une mise à jour de ces données, en particulier des cartes.

Mme CHENESSEAU rappelle le bilan de la démarche « diagnostic complet gratuit de son logement » concernant le risque d'inondation : 1 300 diagnostics ont été réalisés, souvent auprès de personnes déjà sensibilisées ; la difficulté est maintenant de poursuivre la démarche afin de toucher les personnes qui méconnaissent le risque d'inondation des vals de l'orléanais.

M. RIGAUX souhaite qu'un point soit fait sur le retour d'expérience de la crue de 2003, notamment sur les enseignements qui ont pu en être tirés, la mise à jour des données, les travaux entrepris, etc...

➔ Il serait intéressant d'inviter une personne ayant vécu cet événement afin qu'il fasse partager son expérience au groupe de travail et voir s'il existe des pistes de réflexion à dégager sur le périmètre de la SLGRI.

Mme BOURGEOIS fait part d'une situation rencontrée à plusieurs reprises sur sa commune (Sigloy), concernant le stockage du bois de chauffage sur les parcelles de particuliers et des conséquences éventuelles en cas de crues majeures. Elle évoque les difficultés qu'elle rencontre à prévenir ces situations en l'absence de texte réglementaire contraignant.

Prochaines échéances :

Un point est fait sur le calendrier de la démarche :

- mars – avril – mai :

Réunions des ateliers, une à deux fois. Les ateliers se réuniront à l'initiative des copilotes de chaque groupe de travail.

- juin :

Réunion CoTech (débriefing des ateliers, gouvernance) ;

Réunion CoPil (avancement SLGRI et restitution des ateliers) – à confirmer ;

- juillet – août – septembre :

Finalisation du projet de SLGRI ;

- octobre :

Réunion CoTech (présentation du projet de SLGRI) ;

Réunion CoPil (validation du projet de SLGRI) ;

- novembre :

Recueil des avis du comité de bassin et du préfet coordonnateur de bassin ;

- décembre :

Approbation de la SLGRI

Mme la directrice départementale des territoires termine cette première réunion en remerciant les participants pour la qualité des échanges ce qui montre tout l'intérêt du travail qui s'engage.

La Directrice départementale des territoires



Simone SAILLANT